

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 09/03/2021 à 14 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	1
Absents	0

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 22 février 2021 s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_AP_1
Objet : élection du Syndicat

Monsieur le, président, rappel que chaque année les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr GOURVAT Alain, Mr PETIT Francis, SCI du Grand Pognac

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mr GOURVAT Alain
 - o Mr PETIT Francis
 - o SCI du Grand Pognac

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis

Le Président,
CHABOT Christian




A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 09/03/2021 à 14 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	1
Absents	0

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 22 février 2021 s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° c2021_AP_2

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 7 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis

Le Président,
CHABOT Christian




A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 09/03/2021 à 14 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	1
Absents	0

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 22 février 2021 s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_AP_3

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 380 € (Mr CHABOT Christian)

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 7 - voix contre : 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis

Le Président,
CHABOT Christian

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 09/03/2021 à 14 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	1
Absents	0

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 22 février 2021 s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_AP_4

Objet : information tarification

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Abonnement : 120 € HT/ Module
 - o 60 € HT /module appel en avril
 - o 60 € HT /module appel en Juin

- Consommation : 0.17 € HT / m³ - appel en novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis

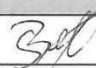
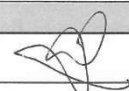

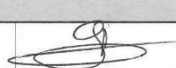
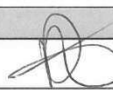
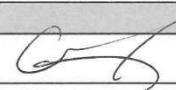

Le Président,
CHABOT Christian




ASA de Cornille
Mairie 24750 CORNILLE

Assemblée des propriétaires
du : 09 MARS 2021

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
BEYLOT CLAUDINE			
- BEYLOT CLAUDINE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
EARL DU GRAND POGNAC			
- SCI DU GRAND POGNAC	12,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	12,00	0,00	
FLAHAUT PERRINE			
- FLAHAUT PERRINE	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
GERBOU ALEXANDRE			
- GERBOU YVES	8,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	8,00	0,00	
GOURVAT ALAIN			
- GOURVAT ALAIN	5,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	5,00	0,00	
PETIT FRANCIS			
- PETIT FRANCIS	12,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	12,00	0,00	
SCEA L'OBELISQUE			
- CHABOT CHRISTIAN	29,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	29,00	0,00	
	<u>Total sur la Structure =</u>		
	69,00	0,00	

POUVOIR

Je soussigné GOURVAT ALAIN, membre de ASA de Cornille, donne pouvoir à M. de me représenter à l'Assemblée Générale des Propriétaires le Mardi 09 Mars 2021 à 14H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Cornille, le 9-03-2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir



MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =